

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 27

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 5 février 2020 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 26 des séances des 11 et 18 décembre 2019
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Election d'un conseiller dans une commission
- 4.1. Remplacement d'un conseiller à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association sécurité Riviera en remplacement de M. Dominique Vaucoret (PS)
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
7. Réponses aux interpellations
- 7.1. Réponse municipale N° 1/2020 – Interpellation de M. Christian Grobéty (PDC+I) « La Tour-de-Peilz gardienne de la Paix régionale »
8. Préavis
9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2019 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.-- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire
10. Communications municipales
- 10.1. Communication municipale N° 1/2020 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2019
- 10.2. Communication municipale N° 2/2020 – Création d'un parcours Courbet – Décompte final
- 10.3. Communication municipale N° 3/2020 – Aménagement d'un trottoir à la route de Blonay – Décompte final
11. Propositions individuelles et divers

Appel

66 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Paul Castelain - Pierre Cavin - Jean-Claude Charmey - Guy Chervet - Antoinette De Gautard Rayroud - Erik Dumusque - Brigitte Fahrni Chiusano - Alessio Grutta - Emina Ibrahimovic - Philippe Neyroud - Monique Petitpierre - Nicole Rivet - Jean-Yves Schmidhauser - Marie Schmidhauser - Gilbert Vernez

Absent(e)s : Gabriel Chervet - Sylvie Conod - Denis Fontes - Paloma Lopez

M. le Président ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2020 - 27^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue aux représentants de la presse – qu'il remercie de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux - et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il souhaite la bienvenue à M. Frédéric Pilloud, directeur de l'Association Sécurité Riviera, ainsi qu'à M. Gilles Richard, nouveau secrétaire municipal adjoint qui remplace M. Julien Bocquet, nommé secrétaire municipal à Rolle. Ses remerciements vont au personnel communal pour la préparation de la salle. Il espère que les débats soient toujours courtois et émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel, et que la bénédiction du Très Haut jaillisse sur le Conseil.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés :

- 6.1. Dépôt d'une interpellation par Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL&PBD), intitulée « Remise en état de la grève au port de La Tour-de-Peilz »
- 6.2. Dépôt d'une motion par M. Christian Grobéty (PDC+I), intitulée « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »
- 6.3. Dépôt du titre d'un postulat par M. Nicolas Bastard (PS)

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 26 des séances des 11 et 18 décembre 2019

M. J. Espinosa revient sur son intervention en page 358. N'étant pas satisfait de la réponse municipale et n'ayant pas eu de réaction à la question posée à la fin de son intervention, il demande que soit supprimée la mention « cette interpellation est considérée comme réglée ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal N° 26 des séances des 11 et 18 décembre 2019 est adopté à une très large majorité (six abstentions) tel que modifié, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Lettre de Mme V. Python annonçant sa démission du Conseil communal à l'issue de la présente séance. Le Président la remercie de son engagement au sein de notre Conseil et lui souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions fédérales. Les Boélandes et Boélards comptent sur elle pour porter bien haut et avec fierté l'étendard de notre commune et travailler pour le bien commun de tous. (*Applaudissements du Conseil*)
- Les membres du Bureau du Conseil se chargeront du dépouillement du dimanche 9 février, renforcés par un scrutateur de La Tour-de-Peilz Libre & PBD afin que tous les partis soient représentés.
- Dorénavant, les interpellations, motions, postulats et questions à la Municipalité seront envoyées au Président ou à la secrétaire, qui les transmettront au Greffe municipal pour les mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil.
- Le Bureau s'est réuni le jeudi 23 janvier 2020 à la Maison de commune afin de se prononcer sur le dossier du secret de commission. Le Bureau s'est déclaré en faveur d'une transmission auprès du Préfet, qui examinera la suite à donner à ce dossier. Le Président profite de l'occasion pour rappeler aux conseillers qu'ils sont tenus par le secret de fonction. Cela concerne aussi leur participation à des commissions.
- Lettre de M. M. Schlessler à propos du comptage des votes. Le Président a été convoqué devant le Préfet suite au cafouillage inadmissible qui s'est produit lors de la séance du 11 décembre

2019. Il met tout cela sur le compte de certains conseillers qui lèvent la main à demi, ce qui perturbe le comptage. Cela dépend aussi de la nature des objets à voter. Le Président n'a pas estimé utile d'être accompagné par les scrutateurs. Le 18 décembre, il a rappelé aux scrutateurs leurs devoirs et l'importance qu'ils doivent donner aux votes des conseillers. Dorénavant, seuls les deux scrutateurs compteront les voix. Ils remettront au Président un fichet de comptage pour la proclamation des résultats. Les scrutateurs suppléants ne participent plus au comptage ; ils pourront par contre être appelés pour parer à l'absence d'un scrutateur titulaire.

4. Election d'un conseiller dans une commission

4.1. Remplacement d'un conseiller à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Dominique Vaucoret (PS)

La candidature de Mme R. Descloux est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mme Rachel Descloux (PS) est nommée membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera à la quasi-unanimité (une abstention).

5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. C.-A. Luy indique que, lors de sa dernière séance du 12 décembre 2019, le Conseil intercommunal du SIGE, sur proposition du groupe de La Tour-de-Peilz, a élu M. Abderahim Laghnimi à la commission des finances. Cette élection fait suite à la démission du représentant de La Tour-de-Peilz, M. G. Helbling. M. A. Laghnimi est membre de la délégation variable depuis 2018 et est le premier viennent-ensuite sur la liste PDC et Indépendants. Economiste et cadre de direction à l'Etat de Vaud depuis 1988, il a le profil idéal pour assurer cette tâche. Félicitations, plein succès au sein de cette commission et merci de s'être mis à disposition.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

6.1. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL&PBD) « Remise en état de la grève au port de La Tour-de-Peilz »

Mme A.-M. Arnaud remarque qu'elle a transmis son interpellation le 16 janvier et que le titre aurait pu figurer dans l'ordre du jour. M. le Président rappelle qu'une interpellation doit être soutenue avant d'être développée ; elle ne peut donc pas être transmise avant la séance. Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« La grève du Port de notre Commune est devenue, depuis quelques années, un dépôt d'objets qui dénature complètement cet endroit destiné aux bateaux, aux promeneurs et à tous ceux qui veulent profiter de ce lieu particulièrement privilégié pour l'observation du lac.

BARQUE DU SAUVETAGE

Depuis quelques années, une ancienne barque du sauvetage, occupe, dans sa longueur, environ 15 mètres de la grève, et occulte particulièrement le paysage.

Cette barque, qui horrifie la plupart des visiteurs, ne fait pas de publicité au sauvetage. Elle fait une publicité bien maladroite au plastique qui la recouvre. Un plastique d'une telle épaisseur qu'il est indestructible. Une humidité accumulée sous cette couche en devient écœurante.

La Municipalité peut-elle expliquer le choix de cet emplacement ? A-t-elle réfléchi à l'encombrement de la grève ? Les tout-petits enfants qui jouaient avec seaux, pelles, râteaux, cailloux, n'ont plus leur endroit.

La Municipalité peut-elle déplacer cette barque afin de remettre la grève à disposition des enfants et laisser une vue dégagée aux personnes qui veulent profiter de la vue sur le lac ?

SILHOUETTE Gustave Courbet

Suite à la réalisation du Chemin Gustave Courbet, en septembre 2019, la Municipalité a-t-elle eu des échos sur le mauvais emplacement choisi pour cette encombrante silhouette ?

Cet objet est inadéquat par rapport à l'utilisation de la grève. En effet, les jeunes des clubs de voile utilisent l'endroit pour mettre leurs dériveurs à l'eau.

La Municipalité peut-elle donner des informations au sujet du mauvais emplacement, non seulement de la silhouette de Gustave Courbet, mais d'une plaque représentant une toile sur « Bon Port ». Cette plaque informe sur la maison de Courbet qui n'est pas située sur le lieu désigné. Pourquoi n'a-t-on pas signalé la plaque, informant déjà depuis longtemps, de l'emplacement exact de la maison habitée par Gustave Courbet de 1873 à 1877, au 9 de la rue du Bourg-Dessous ?

Je demande à la Municipalité de nous faire savoir si elle peut réaménager cette grève et la situer à nouveau dans son rôle lacustre et naturel.

Merci de répondre par écrit à mes propositions. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.2. Motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »

M. Ch. Grobéty, non satisfait de la réponse municipale N° 1/2020, développe cette motion, qui est co-signée par cinq autres conseillers et dont le texte est le suivant :

« Comme vous le savez, l'Association de communes "Sécurité Riviera" (ASR), entrée en vigueur au 1er janvier 2007, a été fondée pour régionaliser les services de police et les Centres de Secours et d'Urgences et pour s'étendre ensuite à l'Organisation régionale de Protection civile Riviera et aux Services de défense incendie et secours, en vue de créer une véritable plateforme régionale pour la sécurité.

Cette volonté s'inscrivait et s'inscrit encore dans un concept plus large tant fédéral que cantonal, à savoir la mise en place d'un système de protection de la population où l'ensemble des partenaires liés à la sécurité se coordonne et développe un partenariat actif.

Le préavis et les statuts portant sur la création de l'Association Sécurité Riviera ont été adoptés par les 10 conseils communaux de la Riviera suivants : Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny, Veytaux, Blonay, Saint-Légier, Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz.

L'ASR, contrainte de quitter ses bureaux sis « Rue du Lac 118 à Clarens », a lancé un projet d'étude sur la Riviera afin de trouver un nouveau site pouvant regrouper une nouvelle caserne du Service de Défense Incendie et de Secours, les services de Police Riviera, les services généraux ainsi que l'état-major de la protection civile (la police cantonale, l'ECA ainsi que le ministère public seraient également intéressés à rejoindre ce nouveau centre).

Ce projet d'étude a identifié le site idéal à La Tour-de-Peilz, au lieu-dit « En la Faraz » parcelle N° 14 (terrain de plus de 20'000 m²).

Saisir cette opportunité unique apporterait à notre Commune non seulement la renommée de « Gardienne de la Paix régionale », mais aussi des logements d'utilité publique valorisant l'engagement de volontaires par une baisse de loyer, des structures communes comme des accueils extra-scolaires (crèches) et infrastructures sportives (dojo accessible aux sociétés locales), sans oublier les enjeux économiques importants liés à la mise à disposition de cette parcelle.

Réfléchissons à l'avenir de notre ville !

Ce projet qui possède une vision aussi bien locale que régionale, permettant une rationalisation écologique, logistique et financière, doit faire partie des actions et priorités de notre commune.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité d'étudier la faisabilité de ce projet en chiffrant précisément les dépenses et recettes liées à la mise à disposition de la parcelle N° 14 pour l'Association Sécurité Riviera, ainsi que l'évaluation des risques, avantages et inconvénients qu'apporterait leur nouveau Centre, le but étant de pouvoir accueillir les nouveaux locaux de l'ASR par le biais d'une vente ou d'un accord de droit de superficie, de permettre un nouveau déploiement des moyens sécuritaires sur la Riviera et de maintenir leur siège sur notre territoire communal.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission ad hoc pour étude et prise en considération. »

M. J. Espinosa tire un parallèle entre un célèbre village d'irréductibles Gaulois et notre commune. Tout comme ce village, La Tour-de-Peilz est entourée d'autres communes (St-Légier, Blonay, Vevey et Montreux). Dans le milieu des années 90, deux commandants du service du feu, le Major Gilbert Favre de La Tour-de-Peilz et le Major Patrice de Berville de Vevey, se mirent en discussion pour créer une collaboration entre les pompiers de La Tour-de-Peilz et de Vevey. L'ECA donna son accord pour une période test durant laquelle quatre sapeurs-pompiers, dont il faisait partie, furent incorporés au bataillon de Vevey. Quelques années plus tard, l'ECA a mis sur pied le regroupement des corps de La Tour-de-Peilz et de Vevey sous le nom de CRDIS Riviera. Deux ans plus tard, les huit autres corps du district furent regroupés sur les quatre sites actuels du SDIS Riviera qui sont : Le Pèlerin - Les Pléiades - Montreux et Riviera. Ce fut le début de la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers vaudois. Dans les années 2000, on parlait de Police 2000. Encore une fois, La Tour-de-Peilz s'est mise en avant et c'est le refus de Police 2000 qui a donné naissance à l'Association Sécurité Riviera. Plus tard, d'autres districts créèrent leurs propres associations de sécurité. Comme quoi on peut toujours négocier et dialoguer avec le Canton. Nous ne sommes pas des Gaulois, mais des Boélands. La prise en considération de cette motion est une opportunité pour que notre commune devienne une ville vivante, attractive et le centre de la sécurité de notre district, avec tous les avantages que cela peut comporter, et non une ville fantôme comme elle est en train de le devenir. Nous avons raté le coche il y a quelques années avec l'hôpital Riviera, qui est parti de l'autre côté. Avec cette motion, nous avons tout à gagner. Le siège de l'Association Sécurité Riviera est à La Tour-de-Peilz et il espère qu'il le restera. La Tour-de-Peilz s'est toujours engagée au niveau régional, espérons que cela continue.

M. M. Schlessler estime pour sa part qu'il n'y a pas d'urgence. L'ASR va occuper l'hôpital de Montreux ; une solution provisoire a donc été trouvée. Le lieu à La Tour-de-Peilz n'est pas idéal, la route qui y mène n'est pas extrêmement large et l'accès à l'autoroute est un peu compliqué. On a raté une occasion près de l'hôpital du Samaritain, où il s'est récemment vendu une villa, avec un terrain assez grand. L'ASR aurait pu racheter ce bien et s'installer à cet endroit, qui est bien mieux placé en matière d'accès à l'autoroute. Que propose Montreux, qui a semble-t-il un projet pour l'ASR ?

Mme E. Leimgruber, membre du Conseil intercommunal ASR, a assisté à la présentation de tous les projets. Tout le monde en est venu à la conclusion que La Tour-de-Peilz serait l'endroit idéal. C'est

évidemment difficile à juger si on ne connaît pas le sujet, si on ne peut pas comparer toutes les propositions. On nous dit qu'il n'y a pas d'urgence, mais nous savons très bien que nous sommes lents comme des escargots. Il y a donc urgence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance.

6.3. M. N. Bastard annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, un postulat intitulé « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz ».

7. Réponses aux interpellations

7.1. Réponse municipale N° 1/2020 – Interpellation de M. Christian Grobéty (PDC+I) « La Tour-de-Peilz gardienne de la Paix régionale »

Voir point 6.2 ci-dessus.

8. Préavis

Néant.

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2019 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.-- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire

Rapporteur : M. Guillaume Jung

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 18/2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée N° 1139 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 260'000.-- pour le réaménagement du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle N° 1139 à prélever par le débit du compte N° 9141.057.00 « Travaux – Réam. ruisseau Maladaire (parcelle 1139) » ;
3. de prendre note que ce crédit de construction comprend une participation pour moitié à la charge de la commune de Montreux ;
4. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.-- ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 982.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté, à ce jour, de Fr. 25'003'791.72 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire ;
7. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 1/2020 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2019
- 10.2. Communication municipale N° 2/2020 – Création d'un parcours Courbet – Décompte final
- 10.3. Communication municipale N° 3/2020 – Aménagement d'un trottoir à la route de Blonay – Décompte final

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. O. Martin intervient au sujet du nouveau collège Courbet et des découvertes qui ont été faites lors du terrassement. Afin de se préparer à d'éventuelles découvertes archéologiques, des sondages préalables à la démolition ont été effectués, sur demande des services cantonaux, sous la partie ouest de la parcelle. Ceux-ci n'ont révélé aucun élément susceptible d'intérêt. Bien que désaffecté en 1953 pour la construction du premier collège, l'ancien cimetière situé sur la partie est de la parcelle a quant à lui révélé des vestiges archéologiques. En effet, lors des premiers terrassements au sud-est, il a été mis à jour un tombeau recelant un cercueil en plomb. Après investigation, le service cantonal d'archéologie a décidé de procéder à des fouilles sur le périmètre concerné par les terrassements nécessaires à la construction du nouveau bâtiment. Ces fouilles ont débouché sur la découverte de plus de 260 tombes et quelques tombeaux restés enfouis pour certains jusque sous l'ancienne salle de gym. Actuellement, des travaux d'investigations et de relevés sont en cours par une entreprise mandatée par l'archéologie cantonale. Un état des lieux sera fait prochainement et une décision sera alors prise sur l'intérêt de ces découvertes et le traitement qui leur sera donné. En tout état de cause, le terrain sera assaini et les ossements découverts retirés pour analyse anthropologique. Une information plus détaillée sera faite au Conseil communal une fois tous les éléments connus.

Il intervient ensuite concernant la réserve forestière Folly-Molard. Situé entre 1'300 m et 1'750 m d'altitude sur les communes de Blonay et Montreux, le secteur du Folly-Molard offre un paysage typique des Préalpes, entre pâturages, forêts et alpages. Grâce à cette richesse de milieux différents, la région présente une grande diversité au niveau de la faune et de la flore. Afin de protéger et renforcer la biodiversité des forêts concernées, une convention vient d'être signée entre le Canton de Vaud et les communes de Montreux, Blonay et La Tour-de-Peilz (pour une part de 22.43 ha, situés sur la commune de Blonay) ainsi que trois sociétés d'alpage privées pour créer la réserve forestière de Folly-Molard. La Municipalité se réjouit de cet accord qui permet la mise en réserve d'un territoire totalisant 151 ha, dont 123.75 ha en réserve forestière naturelle et 27.25 ha en zone de réserve forestière particulière. L'objectif des zones de réserve particulière est de favoriser certaines espèces, comme le tétras lyre, la gélinotte des bois et la bécasse des bois, grâce à des mesures ciblées. Dans les périmètres de réserve naturelle, l'objectif est de garantir le développement naturel du cycle forestier, sans intervention sylvicole. Ces zones ne sont plus entretenues, permettant à la dynamique forestière naturelle de s'épanouir librement. L'entretien des chemins pédestres et les mesures nécessaires à la sécurité sont toutefois autorisés dans l'ensemble du périmètre. Le Canton soutient financièrement la mise en place de la réserve forestière. La convention définit les conditions de mise en œuvre, les principes généraux applicables au calcul de l'aide financière, les modalités de paiement ainsi que les obligations des parties en matière d'exécution. Une indemnité pour perte de rendement a été calculée sur une durée de 50 ans, permettant d'indemniser les différents propriétaires en une fois au début de la convention et au prorata des surfaces et de leurs spécificités.

M. O. Wälchli pense que chacun a pu l'entendre à la radio, le lire dans la presse, le voir à la télévision ou sur le site internet de la commune, La Tour-de-Peilz a eu une double médaille d'or olympique lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. Caroline Ulrich a été reçue par la Municipalité et le

Président du Conseil à son retour de Lausanne. Caroline étant en pleine saison sportive, une cérémonie plus large est prévue lors d'une manifestation communale courant 2020. Le Conseil sera bien évidemment tenu au courant de cet événement.

11. Propositions individuelles et divers

Invitation à la sortie du Conseil communal 2020. Le Président serait enchanté de voir toutes et tous s'inscrire à cette belle journée culturelle. L'agenda du Conseil communal 2020-2021 sera transmis ultérieurement et chacun a reçu le rapport de gestion 2018 de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et Villeneuve.

Mme A.-M. Arnaud intervient au sujet de ce rapport de gestion de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et Villeneuve. Elle se réjouissait de découvrir la fonction de cet organisme. On nous parle des travaux de la commission et de l'utilisation des mannes financières. Mannes financières il y a, puisqu'il s'agit d'un budget atteignant presque 5 millions de francs. Les revenus et les charges sont présentés en répartitions (pourcentages) sur deux fromages bien gris, qui sont complètement illisibles. Elle regrette qu'un tel document ne présente pas de chiffres et nous laisse dans l'ignorance la plus totale quant à l'utilisation des deniers publics. Pourrait-on être mieux informés ?

M. J.-P. Schwab répond que ce rapport a été établi par la commission elle-même. Il s'agit d'une commission intercommunale. Il représente La Tour-de-Peilz au sein du comité. On peut présenter cela sous différentes manières, mais on arrivera toujours aux mêmes informations. Un nouveau document en couleur sera transmis aux conseillers, en mentionnant peut-être les chiffres à côté des différents postes. La taxe de séjour est prélevée par les locations, les hôtels, les cliniques, les instituts, les campings auprès des gens qui viennent de l'extérieur. Le montant prélevé est de fr. 3.--. C'est cela qui représente au final fr. 4'768'129.45. Ce sont des sommes effectivement très importantes qui sont redistribuées. Il admet qu'on pourrait être un peu plus précis dans la ventilation de ces montants-là et il se charge de trouver le résumé des charges qui sont affectées à ces recettes.

Mme V. Python revient tout d'abord sur sa démission du Conseil. Malheureusement, les séances se recourent trop souvent tout au long de l'année, ce qui ne lui permet pas d'assumer pleinement son rôle de conseillère communale. Elle n'a toutefois pas donné sa démission de gaieté de cœur, au contraire, et elle tient à remercier la Municipalité et le Conseil communal pour l'apprentissage accéléré, plus bref qu'elle ne l'aurait souhaité, mais qui finalement reste une base qu'elle pourra exploiter à Berne. Evidemment qu'elle garde à cœur la défense des intérêts de notre commune.

L'année dernière, la commune s'est engagée dans le processus de labellisation « Ville verte ». La Municipalité pourrait-elle nous informer sur l'avancée de cette démarche et les premiers résultats obtenus ? Notre jardinier en chef est-il satisfait des ressources obtenues (conseils, formation continue, etc.) dans ce cadre-là ? Quels projets liés à ce processus permettront d'atténuer la formation des îlots de chaleur lors des prochaines canicules et de favoriser davantage la biodiversité sur notre territoire ?

M. le Syndic répond que la dernière séance dans le cadre du label « Ville verte » a eu lieu mi-novembre 2019, réunissant des personnes de six autres villes intéressées. Quatre fiches ont été passées en revue, alors qu'il y en a soixante. Cela montre bien qu'on est vraiment au tout début du processus. Les jardiniers ont jusqu'à mi-février pour dire quelle est leur perception de ces fiches, si cela va dans le sens qu'ils souhaitent. La validation des quatre premières fiches aura lieu en principe ce printemps et les 56 autres suivront. A ce stade, on peut dire que le chef jardinier est satisfait, puisqu'il n'y a pas grand-chose. Il est trop tôt pour dire quels sont les projets liés à ce processus, mais cela n'empêche pas de continuer à faire ce qu'on fait déjà depuis des années dans le cadre de la biodiversité, notamment les prairies fleuries. Notre philosophie est que la commune donne l'exemple. On évite le

gazon sur les parcelles privées communales pour favoriser la biodiversité. Cela va aussi dans le sens du postulat de Mme G. Pasche. Aujourd'hui, on veut mettre l'accent sur l'éducation des enfants à la biodiversité, mais il n'y a rien de nouveau. Les jardins des écoles existent depuis fort longtemps, pour autant que les institutrices soient motivées à le faire ; à l'époque, cela se faisait dans la cour du collège Courbet. On va aussi changer les haies de thuyas, qui ne sont pas très écologiques et qui n'amènent pas grand-chose, pour remplacer ces plantes tapissantes par des plantes vivaces.

M. A. Favrod a appris il y a quelques mois par le biais du journal communal qu'un terrain avait été mis à disposition de la commune en droit de superficie par la société Nestlé au Jardin Roussy. La Municipalité a-t-elle un projet pour ce terrain et si oui, quel est-il ?

M. le Syndic répond que ce terrain restera pour l'instant engazonné, pour la simple et bonne raison qu'on souhaitait avoir une zone à disposition pour la culture, notamment le théâtre. En 2018, le Festival de la Tour et la Tour Vagabonde étaient établis aux Terreaux. L'endroit n'était pas idéal, mais cela avait quand même très bien marché. Il y a très peu de terrains disponibles entre Villeneuve et Cully. La Tour Vagabonde occupera donc le Jardin de l'Oyonne du 15 septembre au 11 octobre 2020. On y va par étape pour voir comment la population s'imprègne de ce jardin. On a aussi des contacts avec l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture) de Genève pour éventuellement mettre sur pied fin 2020 un travail soit de diplôme, soit semestriel avec des étudiants pour avoir des propositions.

Mme E. Leimgruber, concernant ce déplacement de la Tour Vagabonde, émet de grands doutes quant au bruit du trafic. Des bus s'arrêtent juste à côté, il y a un parking. Elle craint vraiment que les représentations soient fortement gênées par les bruits de la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

J.-W. Fils-Aimé

C. Dind